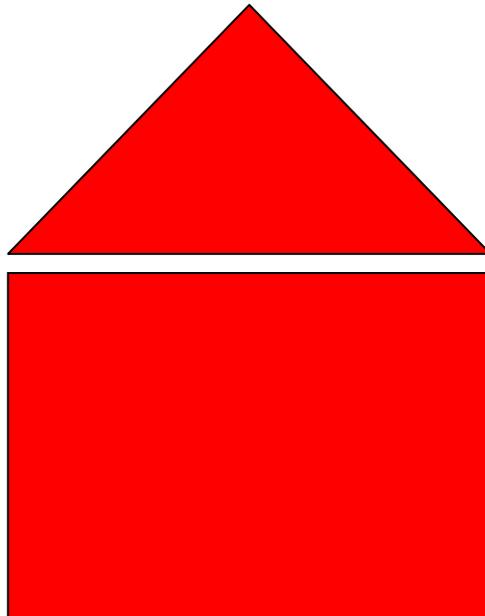


FAMILY HOTEL

Procédure de modification des taux de TVA
ou du montant de la taxe de séjour



©2005-2013 GHEROLD NETWORK DESIGN

Pour modifier les taux de TVA ou de la taxe de séjour, veuillez suivre la procédure suivante :

1) Modification du taux de TVA sur les réservations (séjours)

Le taux de TVA appliqué sur les réservations est défini au niveau des types de réservation. Pour le modifier, utilisez le menu Personnaliser > Paramétrage > Types de réservation

Actif	Nom	Ordre d'affichage	Couleur
Cliquez ici pour ajouter une nouvelle ligne			
<input checked="" type="checkbox"/>	Chambre uniquement	1	clBlue
<input checked="" type="checkbox"/>	Demi pension	2	clFuchsia
Taux TVA		Fraction (1=100%)	
Cliquez ici pour ajouter une nouvelle ligne			
		7	0,5
		10	0,5
<input checked="" type="checkbox"/>	Pension complète	3	clLime
<input checked="" type="checkbox"/>	Location Meublé	5	clFuchsia

Pour chaque type, cliquez sur la petite croix à gauche pour faire apparaître la zone de définition des taux de TVA.

Il est possible de définir plusieurs Taux de TVA pour un même type de réservation. A chaque taux doit correspondre une fraction du prix qui sera calculé avec ce taux. Attention, le total des fractions doit être égal à 1 pour chaque type de réservation.

Exemple : Demi-pension :

Taux TVA à 7% pour 50% du montant (saisir 0,5)

TVA à 10% pour 50% du montant (saisir 0,5)

Pour un taux de TVA unique à 10%, il faut donc avoir une seule ligne :

Taux TVA à 10% pour 100% du montant (saisir 1)

2) Modification du taux de TVA sur les consommations (séjours ou tickets)

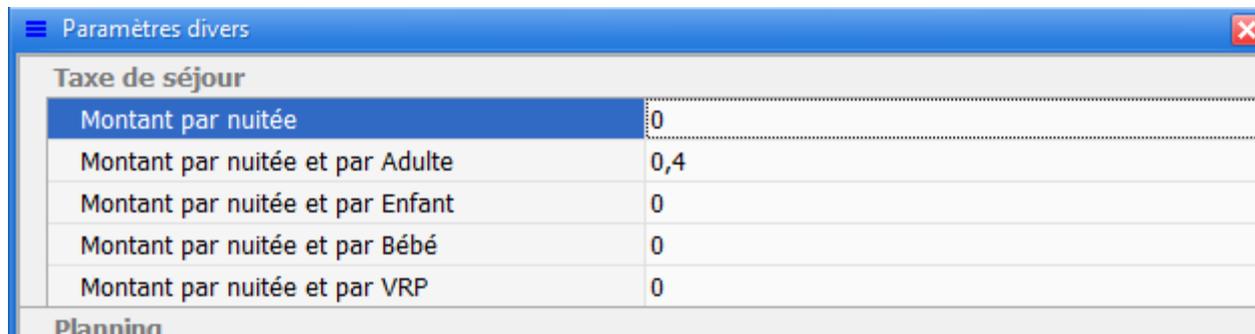
Le taux de TVA appliqué sur les consommations est défini au niveau de chaque produit. Pour le modifier, utilisez le menu Gérer > Produit

Note	A	Type activité	Catégorie	Identifiant	Nom	Prix vente TTC	Taux TVA
	cti			Produit			vente
Cliquez ici pour ajouter une nouvelle ligne							
<input checked="" type="checkbox"/>		APER03	Bar / Alcool	602	APERITIF A 3.00	3,00	19,6 %
<input checked="" type="checkbox"/>		RESTAURANT	Bar / Alcool	603	APERITIF A 6.00	6,00	19,6 %
<input checked="" type="checkbox"/>		RESTAURANT	RESTAURANT	599	BAPTEME A 45.00	45,00	7,0 %
<input checked="" type="checkbox"/>		RESTAURANT	RESTAURANT	600	BAPTEME A 55.00	55,00	0,0 %
<input checked="" type="checkbox"/>		RESTAURANT	RESTAURANT	604	BOISSON DIVERS	3,00	7,0 %
<input checked="" type="checkbox"/>		RESTAURANT	RESTAURANT	596	COCKTAIL 48.00	48,00	7,0 %
<input checked="" type="checkbox"/>		BAR	Bar / Soda divers	20	Coca-cola (33cls)	2,80	7,0 %

Modifiez les taux indiqués dans la colonne « Taux TVA vente » pour chaque produit.

3) Modification de la taxe de séjour

Les montants de la taxe de séjour sont définis dans la fenêtre du menu Personnaliser > Paramétrage > Paramètres divers



Taxe de séjour	
Montant par nuitée	0
Montant par nuitée et par Adulte	0,4
Montant par nuitée et par Enfant	0
Montant par nuitée et par Bébé	0
Montant par nuitée et par VRP	0

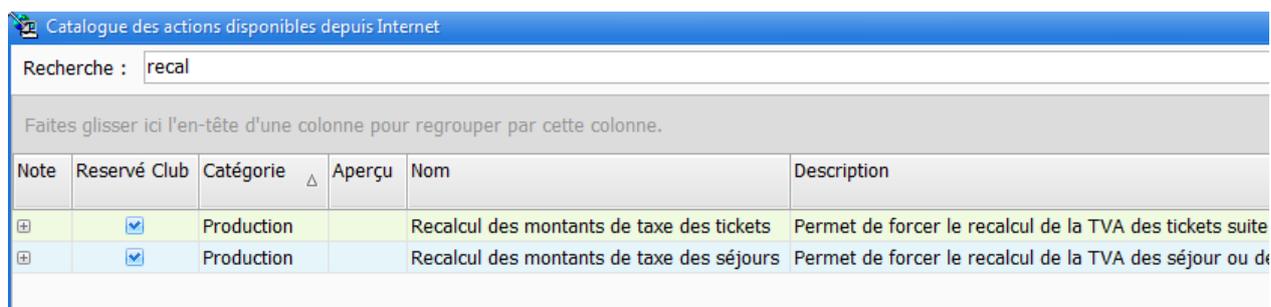
Il est possible de définir un montant par nuitée, ou par nuitée et par adulte (ou enfant, ou bébé, ou VRP). Il s'agit d'un montant et non d'un taux.

4) Recalcul des montants de TVA ou de taxe de séjour déjà calculés

A partir du moment où vous avez modifié les paramètres ci-dessus, Family Hotel calculera les montants de TVA ou de taxe de séjour avec le nouveau paramétrage (il ne faut donc pas modifier le paramétrage avant la date officielle d'application des nouveaux taux de TVA). Le nouveau paramétrage ne s'appliquera toutefois qu'aux nouveaux séjours ou tickets. Les montants de TVA ou de taxe de séjour des séjours ou tickets existants et postérieurs à la date officielle d'application des nouveaux taux de TVA (ou de taxe de séjour) restent calculés selon l'ancien paramétrage.

Pour forcer un recalcul selon le nouveau paramétrage des montants de TVA ou de taxe de séjour sur ces séjours ou tickets, il y a 2 solutions :

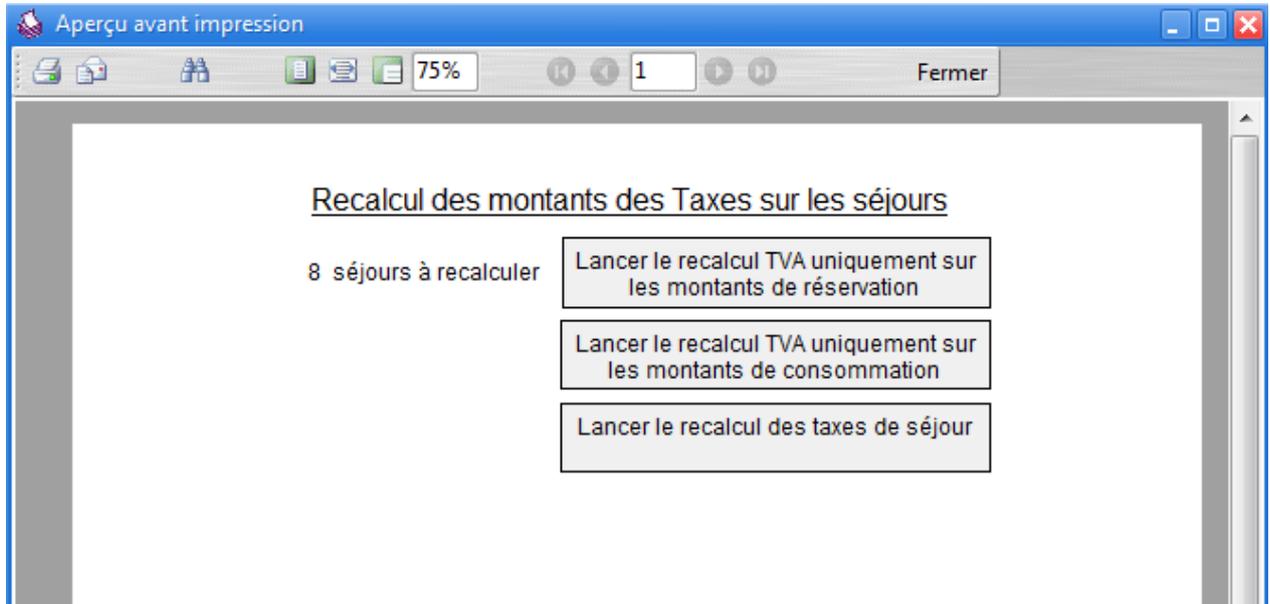
- Si vous n'êtes pas membre du club Family Hotel, il faut ouvrir chaque fiche séjour (ou ticket) et simuler une modification de chaque réservation (ex : modifiez le type de réservation puis remettez le type de réservation initial), puis simuler une modification de chaque consommation (ex : modifiez la quantité puis remettez la quantité initiale) ; puis sauver la fiche séjour (ou ticket) ;
- Si vous êtes membre du club Family Hotel, assurez-vous d'utiliser la version 04.07 de Family Hotel puis installez les 2 rapports suivants :



Note	Reservé Club	Catégorie	Aperçu	Nom	Description
+	<input checked="" type="checkbox"/>	Production		Recalcul des montants de taxe des tickets	Permet de forcer le recalcul de la TVA des tickets suite
+	<input checked="" type="checkbox"/>	Production		Recalcul des montants de taxe des séjours	Permet de forcer le recalcul de la TVA des séjours ou de

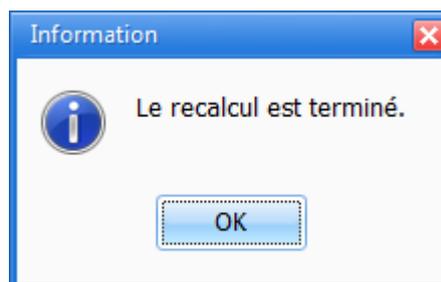
(cf. documentation utilisateur page 78 pour savoir comment importer un rapport depuis Internet)

Pour lancer le recalcul, lancer le rapport adéquat (séjour ou ticket), saisir la date de début du recalcul (ex : 01/01/2014) et valider par OK. L'écran suivant est affiché :



(si le rapport affiche une page blanche, cela signifie que le programme n'a pas trouvé de séjour ou ticket à recalculer après la date que vous avez indiqué).
Dans l'exemple ci-dessus, le programme a trouvé 8 séjours recalculables (attention : seuls les séjours/tickets non facturés sont recalculables).

Cliquez successivement sur les boutons « Lancer le recalcul ... » pour lancer les recalcul correspondant. A la fin de chaque recalcul, le message suivant doit apparaître :



Tous les montants correspondant aux recalculs lancés sont recalculés avec le nouveau paramétrage.

Si tel n'est pas le cas et que vous êtes membre du club Family Hotel, merci de nous contacter par mail ou téléphone (en cas d'urgence uniquement).

Bonne utilisation à tous !